

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
ARRETE N 001/2026**

Objet : Nomination du Directeur du CCAS.

VU l'article R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant la nomination d'un directeur du CCAS ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n°84-54 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
VU le décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux ;

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Belleville-En-Beaujolais arrête :

- Article 1 –** A compter du 15 mai 2026, Madame POCHOLLE Anita est nommée directrice du Centre Communale d'Action Sociale.
- Article 2 –** Madame POCHOLLE Anita assurera le secrétariat des séances du Conseil d'Administration.
- Article 4 –** Le Président du CCAS est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Belleville-en-Beaujolais, le 4 mai 2026

Frédéric PRONCHERY,
Président du CCAS.

